



8 DÉCEMBRE 2022

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

POLICIÈRES ET POLICIERS MUNICIPAUX

Avec près de 25000 policières et policiers municipaux, nous assistons, depuis de nombreuses années, à l'extension et à la professionnalisation des polices municipales. Les besoins dans notre champ professionnel sont énormes et confirment que notre profession est centrale.

C'est un fait, les policières et policiers municipaux sont de plus en plus sollicités. Police de proximité par excellence, et bien souvent primo intervenant-es, les policières et policiers municipaux interviennent également dans un contexte difficile. Les maires, de plus en plus, doivent assumer leurs prérogatives (respect des arrêts municipaux, prévention, pilotage, tranquillité, salubrité) et assurer, en surplus, la complémentarité de la sécurité publique, amenant les policières et policiers municipaux à assurer souvent des missions supplétives à la police nationale et de la gendarmerie.

Reconnu-es comme troisième force de sécurité en France, il devient par là-même impératif que les policières et policiers municipaux bénéficient d'avancées sociales concrètes.

Accès et déroulement de carrière

Pleinement fonctionnaires territoriaux les policières et policiers municipaux voient pourtant leur carrière bloquée, ce que

dénonce la CGT. Dans le même temps, nous revendiquons le rétablissement du concours comme mode unique de recrutement et l'intégration des agent-es de police municipale de catégorie C en catégorie B avec concours d'entrée de niveau IV.

La CGT revendique que l'échelon spécial soit accessible à toutes les brigadières et brigadiers-chef-fes principaux-ales, sans condition d'encadrement puisque l'agent-e de police municipale engage sa responsabilité civile et pénale à chacun des ses actes.

La CGT demande l'intégration de l'ensemble des primes dans le calcul de la retraite CNRACL ainsi que l'obtention de la bonification d'une année tous les cinq ans à l'instar des forces nationales de sécurité. Ces deux mesures seraient une juste reconnaissance de la pénibilité et des conditions de travail spécifiques des policières et policiers municipaux: horaires décalés, de nuit, le weekend, travail dans les quartiers difficiles et dangerosité du métier...

Formation

Les agent-es de cette filière ne devraient pas seulement intervenir au titre de la répression. Ils ont un rôle important en termes de prévention et de contact avec la population. La formation doit être appréhendée dans sa globalité, tant lors de

Élections professionnelles 8 décembre 2022

JE VOTE
la
cgt

essentielle
pour nos droits
pour le service public

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,
VOTEZ CGT!
LE 8 DÉCEMBRE 2022**

la prise de fonction, formation dite initiale, que tout au long de la carrière des agent-es, c'est-à-dire dans le cadre de la formation continue. Il nous semble nécessaire d'y intégrer le module juridique de la formation préalable à l'armement. Voilà pourquoi, le CNFPT doit rester l'unique référence en matière de formation.

Aujourd'hui, il est nécessaire que les policières et policiers municipaux voient leurs acquis de l'expérience professionnelle validés.

Dans toutes les collectivités, des communes aux conseils régionaux et départementaux, les problèmes rencontrés par les agent-es sont les mêmes : bas salaires, conditions de travail dégradées, externalisation des missions, mise à mal du statut. Il est urgent de réaffirmer une authentique police de proximité avec une présence policière accrue, assurée par un maillage territorial resserré et des agent-es ancrés dans leurs territoires, disponibles et à l'écoute des citoyen-nés.

En choisissant de voter pour les listes CGT lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !



Brigadière-Cheffe Principale de police municipale, j'assiste depuis 22 ans à la constante évolution de notre métier et à la multiplication de nos missions.

La demande toujours plus forte des élu-es, l'attente de la population ainsi que la défection de la police nationale nous obligent à être partout présent-es. Le manque d'effectif contribue à dégrader nos conditions de travail et le volet social ne suit pas.

Pour de meilleures conditions de travail et la reconnaissance de mon métier, le 8 décembre, je voterai CGT. »

Lise, policière municipale à Lyon



JE VOTE CGT, JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél :

Courriel :

À remettre à un-e syndiqué-e CGT ou à renvoyer au syndicat (voir le tampon ci-contre)



Tampon du syndicat

Connaissez vos droits
lisez notre guide
«Droits des agents»
en scannant le QR code



LE 8 DÉCEMBRE 2022
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ CGT!